

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 2016/0525 portant classement au titre des monuments historiques de l'orgue
de l'église Saint-Exupère de TOULOUSE (Haute-Garonne) - code INSEE : 31555

La ministre de la culture et de la communication,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de TOULOUSE (Haute-Garonne) en sa séance du 18 mars 2016,

La commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 21 mars 2016,

Considérant que la conservation de l'orgue, en totalité (partie instrumentale et buffet), de l'église Saint-Exupère de TOULOUSE (Haute-Garonne), instrument de la maison Milacor installé en 1842 par Théodore Puget, agrandi et modifié en 1866 par Gratien, en 1870 par Poirier et Liedberknecht, et en 1885 par Puget, présente un intérêt public au point de vue de l'art et de l'histoire en tant que témoin de l'évolution de la facture instrumentale du XIX^e siècle,

ARRÊTE

Article 1er

Est classé au titre des monuments historiques l'objet mobilier – immeuble par destination – ci-après désigné :

LANGUEDOC-ROUSSILLON – MIDI-PYRÉNÉES

31 – Haute-Garonne – TOULOUSE – église Saint-Exupère -

Orgue en totalité (partie instrumentale et buffet), instrument de la maison Milacor installé en 1842 par Théodore Puget, agrandi et modifié en 1866 par Gratien, en 1870 par Poirier et Liedberknecht, et en 1885 par Puget.

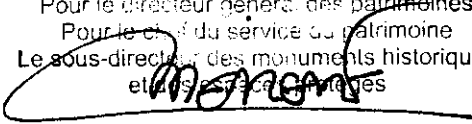
Article 2

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, et à l'affectataire, qui seront responsables, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général des patrimoines
Pour le chef du service du patrimoine
Le sous-directeur des monuments historiques
et des parcs nationaux

Fait à Paris, le

31 MAI 2016


Emmanuel ÉTIENNE